

BARRIÈRE DE PROTECTION POUR PISCINE

Utilisation limitée aux piscines privées à usage individuel

Module de 3.2m

Conforme à la norme NF P 90-306

NOTICE D'INSTALLATION ET UTILISATION

Un enfant se noie en moins de 3 minutes ; aucun type de protection ne remplacera jamais la surveillance et la vigilance des parents. Cette barrière est destinée à limiter l'accès de la piscine à des enfants de moins de cinq ans.

AVERTISSEMENTS

- Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès au bassin, aux jeunes enfants, en cas de réparation de la barrière ou du moyen d'accès ou en cas d'enlèvement de la barrière.
- Vérifier l'absence d'objet à proximité de la barrière pouvant inciter ou faciliter l'escalade de la barrière.

En aucun cas votre revendeur ou le fabricant de cette barrière ne pourra être tenu pour responsable de la chute ou de la noyade de toute personne ou animal. L'installation de votre barrière ne doit en aucun cas diminuer votre vigilance ou remplacer une surveillance active de la piscine et de ses abords.

CONSEILS DE SÉCURITÉ

- La piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants. Une noyade est très vite arrivée. Des enfants près d'une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager.

- La présence d'un parent et/ou d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert.



- Apprenez les gestes qui sauvent
- Mémoriser et afficher près de la piscine les numéros des premiers secours :
o Pompiers : 18 pour la France ou 112 depuis un téléphone portable
o SAMU : 15 pour la France
o Centre antipoison.

- Cette barrière ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle. Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des adultes responsables, qui reste le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.

- Attention ! La sécurité n'est assurée qu'avec le moyen d'accès fermé et verrouillé.
- Le moyen d'accès doit être systématiquement fermé en cas d'absence, même momentanée, de surveillance.
- Cette barrière de sécurité peut être combinée avec un ou plusieurs murs.

Dans ce cas, ces murs ne doivent pas permettre un accès à la piscine par leur hauteur (minimum 1,10m entre points d'appui) ou leurs propres ouvertures (portes et fenêtres fermées par un dispositif à l'épreuve des enfants). Ces murs ne doivent pas présenter de point d'appui de part et d'autre du point de fixation de la barrière.
- Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès au bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation de la barrière ou du moyen d'accès lors d'un constat de dysfonctionnement ou lors du démontage de la barrière empêchant la sécurisation du bassin.
- Vérifier l'absence d'objet à proximité de la barrière pouvant inciter ou faciliter l'escalade de la barrière

PRÉSENTATION

CARACTÉRISTIQUES

- Proscrire la présence de tout point d'appui fixe

(muret, etc.) ou mobile et :
- du côté externe de la barrière par rapport au bassin : pour tous les types de barrières (à barrage ou à panneaux pleins), veiller à l'absence de tout élément dans un rayon de 1,10 m ;
- du côté interne de la barrière par rapport au bassin : pour les barrières à barrage uniquement, veiller à l'absence de tout élément à une distance de moins de 0,40 m de la barrière
- Il est recommandé d'installer la barrière de protection à 1 mètre minimum du plan d'eau. Il est recommandé de ne pas installer la barrière trop loin du bassin afin de ne pas perdre l'efficacité de la barrière.
- La barrière doit être installée suivant les recommandations de ce document pour être conforme à la norme.
- L'accès se fait à chaque intersection entre 2 modules.

ATTENTION : Cette barrière souple est démontable mais elle ne doit être démontée que si un autre dispositif de sécurité conforme est installé et en fonctionnement, et sous la surveillance d'un adulte responsable.

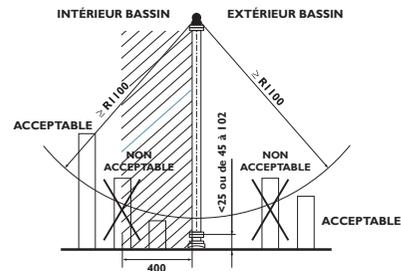
COMPOSITION

La sécurité du bassin se fait par l'accrochage des modules les uns aux autres à l'aide des loquets de sécurité. L'accès se fait à chaque intersection entre 2 modules.

INSTALLATION

PRÉPARATION

- La barrière souple doit être montée sur sol rigide et stabilisé (exemples : chape béton brute ou carrelée, dallage si celui-ci est suffisamment lié au sol), ou plots en béton spécialement réalisés pour l'installation de la barrière.
- Chaque poteau doit être inséré dans un fourreau (fourni) en thermoplastique fixé dans le sol (avec du mortier à prise rapide si nécessaire).
- S'assurer que la garde au sol - inférieure à 25 mm ou comprise entre 45 et 102 mm - pourra être respectée tout le long du tracé de la barrière.



- Chaque module de 3.2m doit être installé en ligne droite. Les angles seront toujours réalisés entre deux modules contigus, conformément aux instructions de la section.
- La tension du filet et l'alignement des poteaux en partie haute dépendent de la verticalité du perçage.

MONTAGE ET UTILISATION

La barrière est implantée au minimum à 1m du plan d'eau et au maximum en limite zone dédiée à l'usage de la piscine en prenant en compte les possibilités de franchissements offerts par les éléments existants et les exigences reprises dans la figure 3

- MONTAGE DES MODULES EN LIGNE

ÉTAPE A : Montage du 1ER module

1. Tracer l'emplacement de la barrière. Pour les lignes droites, utiliser un cordeau à poudre.
2. Marquer l'emplacement des poteaux au sol. Si vous ne pouvez garantir cette distance entre chaque poteau (même de quelques centimètres), ajuster le filet à la bonne dimension.
3. A l'aide d'une perceuse équipée d'un forêt béton de diamètre 16 mm, percer le premier trou parfaitement vertical, sur une profondeur de 100 mm.
Utiliser un mortier prise rapide pour assurer une bonne fixation au sol du fourreau.
4. Fixation du fourreau : Déposer un peu de mortier dans le trou (si nécessaire) et enfoncer la douille dans le trou. S'assurer que le fourreau est

bien enfoncé jusqu'au bout : seule la collerette du fourreau doit être visible en surface.
5. Fixation du module : insérer les 4 tiges inox dans les 4 fourreaux d'ancrage fixés dans le sol (le loquet de sécurité et la règlette avec vis doivent être côté piscine). La tige inox doit être complètement enfoncée dans le fourreau d'ancrage.
6. Tendre le filet et contrôler le marquage au sol du poteau suivant. Si la tension vous semble insuffisante, décaler l'emplacement du perçage.
7. Percer le second trou. Procéder comme précédemment pour installer le second poteau. Répéter ensuite les mêmes opérations pour tous les poteaux du module de 3.2m.
8. S'assurer que le filet est bien tendu entre les poteaux. Vérifier que la garde au sol est inférieure à 25 mm ou comprise entre 45 et 102 mm sur tout le module.

ÉTAPE B : Montage du module suivant

1. A partir du dernier trou du 1er module, percer le premier trou du 2ème module à au moins 75 mm du trou du 1er module. Fixer le fourreau d'ancrage au sol à l'aide de mortier si nécessaire.
2. Insérer les tiges inox des poteaux dans les fourreaux correspondants (le loquet de sécurité doit être côté intérieur du bassin). Au besoin, utiliser un maillet en caoutchouc pour bien enfoncer chaque poteau dans son fourreau.
S'assurer que le filet est bien tendu entre chaque poteau.

ÉTAPE C : Lier les 2 modules

Terminer l'installation en liant les 2 modules à l'aide du loquet de sécurité. Vérifier que le montage des 2 modules permet d'actionner correctement le loquet.

ETAPE D: Le montage des modules suivants, en ligne, s'effectue de la même façon (reproduire les étapes A, B et C).

- Pour faire le tour d'un bassin, il peut s'avérer nécessaire de réaliser des angles.
Dans ce cas, se reporter au paragraphe ci-dessous.

- MONTAGE DES MODULES EN ANGLE

- Un angle doit être constitué obligatoirement par 2 modules. Si nécessaire, recouper l'un et/ou l'autre des modules constituant l'angle. Ne pas effectuer d'angle(s) avec un même module (risque de mauvaise tension du filet).
- Les angles autorisés entre 2 modules doivent être compris entre 0° et 90° (l'angle se mesure entre le prolongement du dernier module et le module suivant). Il faut respecter un certain entraxe entre le dernier poteau du 1er module et le 1er poteau du 2ème module de façon à respecter les cotes de fonctionnement du loquet de sécurité. Suivant l'angle, cette valeur d'entraxe varie. (Tableau 1)
- Vérifier, qu'après montage, le filet soit bien tendu et que le loquet s'actionne sans difficulté

| ANGLE ENTRE 2 MODULES | ENTRAXE ENTRE POTEAUX |
|-----------------------|-----------------------|
| 0° | 75 mm |
| 30° | 80 mm |
| 45° | 90 mm |
| 60° | 100 mm |
| 90° | 110 mm |

Remarque : Si la valeur de l'angle choisie se situe entre 2 valeurs données dans le tableau, prendre l'entraxe donné pour l'angle supérieur (exemple : les 2 modules vont former un angle de 55°, prendre l'entraxe correspondant à l'angle de 60° c'est à dire 100 mm).

- DÉCOUPE DU MODULE SUR MESURE

Le filet peut se découper afin d'ajuster la longueur du module aux dimensions exactes de votre bassin :
1. Dévisser les 10 vis de la règlette de fixation du filet à l'aide de la clé adaptée et retirer la règlette de fixation afin de libérer le filet.
2. Découper le filet à la longueur désirée
3. Positionner l'extrémité du filet découpé entre la règlette de fixation et le poteau en aluminium laqué et revisser les 10 vis de fixation dans les trous prévus à cet effet.
4. Marquer les positions des trous pour les 4

poteaux en fonction des nouveaux entraxes entre poteaux obtenus. Fixer les fourreaux et insérer les tiges inox des poteaux dans les fourreaux correspondants (le loquet de sécurité doit être côté intérieur du bassin).

- FIXATION D'UN MODULE À UN MUR

Lorsque la barrière est combinée avec un ou plusieurs murs, ces murs ne doivent pas permettre un accès à la piscine par leur hauteur (minimum 1,10m entre deux points d'appui) ou leurs propres ouvertures (portes et fenêtres fermées par un dispositif à l'épreuve des enfants). Ces murs ne doivent pas présenter de point d'appui de part et d'autre du point de fixation de la barrière, sur une distance de 1,10m.
Vous avez la possibilité de fixer le module au mur à l'aide du loquet de sécurité supplémentaire (livré avec chaque module). Fixer le pignon (4,5 mm) du loquet au mur à l'aide d'une cheville adaptée.
La mise en oeuvre doit être conforme au cahier des charges fourni par le fabricant de chevilles.
Le centre du trou du poteau qui sera rattaché au mur doit être à une distance de 80 mm de ce dernier.
Lors de l'installation de votre barrière en complément de murs ou d'autres barrières existantes, s'assurer qu'il n'y a pas d'espace supérieur à 100 mm entre la barrière de sécurité et l'autre barrière et/ou mur (risques de coincement pour un enfant).

- SYSTÈME D'OUVERTURE DE LA BARRIÈRE DE SÉCURITÉ

Ce système est conforme aux exigences de la norme : 3 actions sont nécessaires pour permettre l'ouverture de la barrière et accès au bassin.
1. Tirer le ressort et maintenir le dans cette position
2. Sortir la partie courbe du loquet de son logement : l'accès est déverrouillé
3. Sortir le poteau de son fourreau
Réaliser les opérations dans le sens inverse pour verrouiller à nouveau l'accès au bassin.
ATTENTION !
Le moyen d'accès doit être systématiquement fermé en cas d'absence même momentanée de surveillance.

CONSEILS D'ENTRETIEN

- Il est recommandé de vérifier régulièrement le bon fonctionnement du système de fermeture.
- Il est impératif de changer dans les délais les plus brefs tout élément ou ensemble d'éléments détériorés. N'utiliser que des pièces agréées par le fournisseur / installateur.
- Laver au jet d'eau et à la brosse.
- Les produits abrasifs sont à proscrire.
Cette barrière a été conçue pour limiter l'accès de la piscine à des enfants de moins de cinq ans. En aucun cas elle ne pourra supporter des efforts exagérés sur les poteaux ou le filet.
- Ce type de dégradation ne sera pas sous garantie.

CET EMBALLAGE CONTIENT

- 1 Module pré-monté avec son système de verrouillage (4 poteaux et 1 fil de 3.2m).
- 5 Fourreaux de fixation au sol (diamètre de perçage : 16mm).
- 1 Loquet supplémentaire
- 1 Notice d'installation et d'utilisation (sur l'emballage, à conserver)

Chaque module est composé de :

- 4 poteaux (Ø 25,8 mm), aluminium laqué (60 Hm) noir de hauteur 1,25 m et l'intérieur desquels sont fixés des tiges inox de Ø 165 mm de hauteur dont 95 mm pour la fixation au sol
- 1 fil en polyester enduit PVC ultra résistant traité anti-UV de 1,245 m avec bordures gansées, couleur noire. Au niveau de la fixation, sur le filet, une étiquette marquée est cousue, rappelant les conseils de sécurité et informations conformément à la norme.
- 1 loquet de sécurité «double action» est fixé sur le poteau. Il permet le verrouillage et le déverrouillage de l'accès au bassin .
- 4 fourreaux (longueur 10cm, diam perçage 16mm, diam collerette 24mm) en thermoplastique à fixer au sol dans lesquels viennent se loger les 4 tiges inox correspondantes.
- 1 loquet de sécurité supplémentaire pour une accroche murale (si nécessaire).
- 1 fourreau d'ancrage au sol supplémentaire.
- 1 notice d'installation et d'utilisation

CARACTÉRISTIQUES :

- Hauteur de la barrière : 1.25 m
- Toile polyester / PVC anti-UV ultra résistante, couleur noire.
- Poteaux aluminium laqués noir (diamètre 25 mm, longueur 1280 mm)

• Loquet de verrouillage inox 'double action' conforme à la norme NF P 90-306

GARANTIE

Les barrières souple de protection sont garanties contre tout défaut de matière et/ou de fabrication pendant une durée de 1 an à compter de la date de livraison.

Notre société ne pourra être tenue pour responsable d'une mauvaise tenue de la barrière en cas d'installation sur des sols impropres à la recevoir. En cas de défauts d'installation, les installateurs seront tenus pour seuls responsables.

Les pièces d'usure ne sont pas couvertes par la présente garantie.

La garantie ne joue pas en cas de vice apparent. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure normale, les détériorations résultant d'un montage et/ou d'un emploi non conformes, et les modifications du produit réalisées sans le consentement de notre société. Cette garantie est conditionnée au strict respect de la notice d'installation et d'utilisation. La garantie ne s'appliquera pas en cas de non-respect de ces conditions. La présentation de la facture correspondant à l'achat du produit sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à notre société sera, au choix de notre société, le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par les services du vendeur. Tous les autres frais seront à la charge de l'acheteur. Pour bénéficier de cette garantie, tout produit doit être soumis au préalable au service après vente de notre société, dont l'accord est indispensable pour tout remplacement ou toute réparation. Garantie légale : A la condition que l'acheteur fasse preuve du vice caché, le vendeur doit légalement en réparer toutes les conséquences (article 1641 et suivants du Code Civil). Si l'acheteur s'adresse aux tribunaux, il doit le faire dans un bref délai à compter de la découverte du vice caché (article 1648 du Code Civil).

Pour toute information sur la pose ou l'entretien de votre barrière, consulter le service clientèle du lieu d'achat ou notre numéro :

09.78.03.20.30

By **AQUALUX** INTERNATIONAL

AQUALUX
287 AVENUE DE LA MASSANE
13210 ST RÉMY DE PROVENCE
FRANCE

WWW.AQUALUX.COM

À LIRE ATTENTIVEMENT ET À CONSERVER POUR UNE CONSULTATION ULTÉRIEURE.

NOTNORA_IndB_0515